

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **13 mai 2025 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers :

M. Steven Strong-Gallant, siège 1
Mme Isabelle Paré, siège 2
Mme Line Asselin, siège 3
Mme Nicole Hémond, siège 4
M. Sébastien Primeau, siège 5
Vacant, siège 6

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

68-05-25

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 13 mai 2025 à 20 h 01.

69-05-25

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

ADMINISTRATION

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025
2. Approbation de la programmation 01 du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028
3. Autorisation de décréter un emprunt temporaire d'un montant de 830 958 \$ dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028
4. Autorisation de signatures pour l'établissement d'une servitude de conservation écologique dans l'ensemble immobilier Domaine Héritage-Nature
5. Autorisation d'indexation annuelle des tarifs de traitement des dossiers par la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges
6. Modification du contrat d'entretien des parcs et espaces verts municipaux aux fins de modifier les espaces verts visés et le début de l'entretien
7. Octroi d'un contrat de gré à gré pour teindre la structure de bois du pavillon communautaire du parc du Centre communautaire

GREFFE

LOISIRS ET CULTURE

FINANCES

8. Approbation des comptes payés et à payer
9. Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière
10. Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants de l'année 2024

RESSOURCES HUMAINES

GESTION DU TERRITOIRE

11. Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la rénovation extérieure de la résidence située au 299, route Principale
12. Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la construction d'un garage isolé à être situé au 121, rue de la Salamandre

CORRESPONDANCE

13. Dépôt de la correspondance reçue

POINTS D'INFORMATION

14. Affaires diverses

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ADMINISTRATION

70-05-25

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

71-05-25

Approbation de la programmation 01 du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement.

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

72-05-25

Autorisation de décréter un emprunt temporaire d'un montant de 830 958 \$ dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1093 du *Code municipal du Québec* (RLRQ., c. C-27.1), une Municipalité peut décréter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement est assuré;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire décréter un emprunt temporaire au montant de 830 958 \$ pour des dépenses à être réalisées au 31 décembre 2028 et pour lesquelles le versement d'une subvention sera assuré dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ) 2024-2028;

CONSIDÉRANT l'actuelle offre de services financiers 2023-2026 avec la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

IL EST RÉSOLU,

QU'un emprunt temporaire au montant de 830 958 \$ auprès de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges soit autorisé selon les termes et conditions prévus au contrat.

QUE la mairesse, madame Julie Lemieux, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Jessica Mc Kenzie, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents permettant de donner suite à la présente résolution.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

73-05-25

Autorisation de signatures pour l'établissement d'une servitude de conservation écologique dans l'ensemble immobilier Domaine Héritage-Nature

CONSIDÉRANT l'entente de travaux municipaux conclue avec Développements Immobiliers LAFA Inc. pour l'ensemble immobilier Domaine Héritage-Nature;

CONSIDÉRANT QUE l'article 17 de la présente entente exige l'établissement d'une servitude de conservation écologique visant la protection de tous les milieux humides et hydriques et leurs bandes de protection;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de servitude préparé et déposé par Me Claude Chamberland le 29 avril 2025;

IL EST RÉSOLU,

QUE le projet d'acte de servitude de conservation écologique préparé et déposé par Me Claude Chamberland le 29 avril 2025 soit approuvé.

QUE la mairesse, madame Julie Lemieux, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Jessica Mc Kenzie, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents permettant de donner suite à la présente résolution.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

74-05-25

Autorisation d'indexation annuelle des tarifs de traitement des dossiers par la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'Entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges le 25 février 1995 (Entente 1995);

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été modifiée par une entente entrée en vigueur le 10 mai 2012 (Modification 2012);

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de l'Entente 1995 et l'article 7.2.3 de la Modification 2012 précisent les coûts ainsi que les modalités de l'indexation annuelle à appliquer;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est partie prenante auxdites Ententes;

CONSIDÉRANT QUE l'indexation n'a pas été appliquée depuis l'entrée en vigueur de la Modification 2012;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté, le 19 mars 2025, la résolution numéro 25-03-19-20 autorisant l'application du tarif indexé pour l'exercice financier 2025 pour les frais suivants :

- Frais d'ouverture de dossier en matière pénale et civile : 68,00 \$;
- Frais de fermeture de dossier : 135,00 \$;
- Frais de saisie de constat : 7,00 \$.

CONSIDÉRANT QUE l'application de la résolution 25-03-19-20 est conditionnelle à la réception d'une copie certifiée conforme de la résolution des conseils de chacune des Municipalités locales;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité autorise la Cour municipale régionale (CMR) à appliquer, pour l'exercice financier 2025, les tarifs indexés suivants :

- Frais d'ouverture de dossier en matière pénale et civile : 68,00 \$;
- Frais de fermeture de dossier : 135,00 \$;
- Frais de saisie de constat : 7,00 \$.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de rendre applicable ce tarif.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

75-05-25

Modification du contrat d'entretien des parcs et espaces verts municipaux aux fins de modifier les espaces verts visés et le début de l'entretien

CONSIDÉRANT l'actuel contrat en vigueur pour l'entretien des parcs et espaces verts municipaux pour les saisons estivales 2023 et 2024, incluant une option de renouvellement pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT l'utilisation de l'option de renouvellement pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le contrat pour la saison estivale 2025 aux fins de :

- Ajouter l'entretien de la borne sèche sur la rue de la Rainette;
- Ajouter l'entretien des fossés bordant le parc Cavaleri;
- Débuter l'entretien des parcs et espaces verts au 15 mai.

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.6 du contrat permet la modification de celui-ci, sous certaines conditions;

IL EST RÉSOLU,

QUE le contrat pour l'entretien des parcs et espaces verts municipaux pour les saisons estivales 2023 et 2024 soit modifié aux fins de :

- Ajouter l'entretien de la borne sèche sur la rue de la Rainette;
- Ajouter l'entretien des fossés bordant le parc Cavaleri;
- Débuter l'entretien des parcs et espaces verts au 15 mai.

QUE le coût du contrat pour la saison estivale soit ajusté à la hausse pour un montant de 20,00 \$ (taxes en sus) par coupe.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

76-05-25

Octroi d'un contrat de gré à gré pour teindre la structure de bois du pavillon communautaire du parc du Centre communautaire

CONSIDÉRANT la finalisation de la construction, en décembre 2024, du pavillon (gazébo) communautaire dans le parc du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appliquer une teinture sur le bois de la structure du pavillon communautaire pour en assurer la protection et la préservation dans le temps;

CONSIDÉRANT la demande de soumission effectuée pour l'application d'une teinture sur le bois de la structure du pavillon communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue et l'analyse de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 117.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la présente dépense peut être affectée au Fonds de parc;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au Fonds de parc;

IL EST RÉSOLU,

QUE la soumission de l'entreprise Pilon Entrepreneur Peintre pour teindre la structure de bois du pavillon communautaire soit acceptée selon les termes et conditions prévues et au coût maximal de 10 800,00 \$ (taxes en sus).

QUE la présente dépense soit affectée au Fonds de parc.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

GREFFE

LOISIRS ET CULTURE

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de mai 2025.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière

77-05-25

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

IL EST RÉSOLU,

QUE les comptes suivants soient approuvés et payés :

Comptes	Montant
Chèques nos C2500057 à C2500077	106 960,96 \$
Paiement AccèsD nos L2500097 à L2500129	60 373,75 \$
Salaires paiement direct nos D2500100 à D2500135	25 586,48 \$
Frais bancaires	475,16 \$
Total	193 396,35 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

78-05-25

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois d'avril 2025.

79-05-25

Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants de l'année 2024

En vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ., c. C-27.1), la mairesse dépose le rapport sur les faits saillants du rapport financier de l'exercice de l'année 2024 et du rapport du vérificateur externe.

RESSOURCES HUMAINES

GESTION DU TERRITOIRE

80-05-25

Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation extérieure de la résidence située au 299, route Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour permettre la rénovation extérieure de la résidence unifamiliale située au 299, route Principale (lot numéro 2 399 040 au cadastre du Québec) localisée en zone RA-9;

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que la rénovation extérieure d'une résidence est assujettie à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à la lanière patrimoniale située le long de la route 325;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 29 avril 2025;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA visant la rénovation extérieure de la résidence unifamiliale située au 299, route Principale soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

81-05-25

Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un garage isolé à être situé au 121, rue de la Salamandre

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour permettre la construction d'un garage isolé avec fondation à être situé au 121, rue de la Salamandre (lot numéro 5 447 054 au cadastre du Québec) localisée en zone RC-7;

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que les garages isolés sont assujettis à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à ladite zone;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 29 avril 2025;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA visant la construction d'un garage isolé avec fondation à être situé au 121, rue de la Salamandre soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE

Madame Julie Lemieux, mairesse, dépose les correspondances suivantes :

- Ministère des Affaires municipales : Bonification du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 pour les municipalités de moins de 5 000 habitants (98 466 \$)

POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, informe les citoyens sur les affaires diverses suivantes :

- Faisant suite à la tenue de l'évènement TSR à la terre du samedi, 10 mai 2025, du compost, de la poussière de roches et des copeaux de bois sont disponibles en libre-service au Centre communautaire.
- L'activité Les Trouvailles de TSR se tiendra le samedi, 24 mai 2025 dès 8 h. Vous êtes invités à déposer en bordure de rues les articles en bon état dont vous n'avez plus besoin pour les offrir au suivant.
- Le mercredi, 28 mai 2025 se tiendra au Centre socioculturel une conférence sur la maladie de Lyme offerte par le CISSS de la Montérégie-Ouest.
- Dans le cadre du projet de réfection de l'ensemble des rues en gravier, un appel d'offres public a été publié le 5 mai 2025. L'ouverture des soumissions qui auront été reçues par la Municipalité se tiendra le 28 mai 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la première (1^{ère}) période de questions portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance à 20 h 13 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la deuxième (2^e) période de questions portant sur les affaires de la municipalité à 20 h 56 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

82-05-25

Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 21 h 05.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La séance est levée à 21 h 05.

Julie Lemieux
Mairesse

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Julie Lemieux
Mairesse